

Promotion des Billets pour le Super Samedi

Règlements officiels

Le « masculin » représente à la fois le féminin et le masculin afin d'alléger le texte.

Le terme « Entreprise » représente Plexus Worldwide et Plexus Canada.

1. Admissibilité

La Promotion des Billets pour le Super Samedi (la Promotion) de Plexus est seulement ouvert aux Ambassadeurs de marque qui résident juridiquement au Canada, au Mexique et aux États-Unis (y compris le district de Columbia et Puerto Rico) qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur juridiction de résidence au moment de l'enregistrement. Nulle lorsqu'il est interdit par la loi. Les employés des parrains et leurs familles immédiates et les membres du ménage ne sont pas admissibles et ne peuvent pas participer dans cette Promotion. Cette Promotion est assujettie à toutes les lois et règlements fédéraux, provinciaux, régionaux, locaux et des États applicables. La participation constitue l'accord complet et inconditionnel de chaque participant pour être légalement lié par ces Règlements officiels et les décisions des parrains, qui sont définitives et contraignantes (sans droit d'appel) dans tout ce qui a trait à la Promotion dans la mesure permise par la loi. Mériter une récompense dépend de l'adhésion à toutes les exigences énoncées ci-après.

2. Parrains

États-Unis : Plexus Worldwide, LLC, 9145 E Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258.

Canada : Plexus Canada, LP, 6500 Autoroute Transcanadienne, Suite 400, Pointe-Claire, Québec H9R 0A5.

Mexique : Plexus Worldwide México, S. de R.L. de C.V., Ave. Jorge Alvarez del Castillo 1082-1, Mezquitán Country, Guadalajara, Jalisco, C.P. 44620, MEXICO

3. Période du Concours

La Promotion débute 7 novembre 2023 à 12h00^(HE) et se termine le 31 décembre 2023 à 23h59^(HE) (la « **Période de la Promotion** »). Les parrains sont officiellement responsables de cette Promotion.

4. Comment qualifier

Pour mériter 50 Crédits pour la Retraite en leadership à Punta Cana, l'Ambassadeur de marque doit acheter un Billet pour participer au Super Samedi qui aura lieu le samedi 13 janvier 2024. Les Billets achetés pour participer en personne ou virtuellement sont éligibles pour cette Promotion.

Seulement un maximum de 50 Crédits pour la Retraite en leadership à Punta Cana seront attribués par compte peu importe le nombre de Billets achetés.

Tous les paiements par carte de crédit doivent être fait au nom de l'Ambassadeur de marque qui achète et non en celui du Parrain, ni d'un ascendant. Toute personne qui n'est pas en règle sous les politiques et procédures de Plexus n'est pas éligible à participer dans cette Promotion.

Les parties exonérées (définies ci-dessous) n'assument aucune responsabilité et n'acceptent aucune responsabilité pour toute demande de participation perdue, volée, retardée, illisible, endommagée, mal acheminée, en retard ou détruite. Toutes les participations peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Le Lauréat peut être tenu de présenter une preuve (sous une forme acceptable pour l'Ambassadeur de marque, y compris, sans limitation, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) d'être l'Ambassadeur de marque de Plexus associé à la participation sélectionnée.

Avis au Lauréat et acceptation

Le Lauréat sera informé par courriel une fois le Billet du Super Samedi acheté. L'impossibilité de joindre le Lauréat par courriel après des efforts raisonnables (déterminés uniquement par le parrain) peut entraîner la disqualification de la récompense. Le Lauréat peut renoncer à son droit de recevoir une récompense. Aucun équivalent en argent pour les récompenses non monétaires ne sera disponible. Les récompenses ne sont pas transférables, ni incessibles, et aucune substitution ne sera effectuée, sauf dans les cas prévus aux présentes, à la seule discrétion du parrain. Le parrain se réserve le droit de remplacer la récompense ou une composante de celle-ci pour quelque raison que ce soit par une récompense ou un élément de récompense de valeur égale ou supérieure. Le Lauréat est responsable de toutes les taxes et de tous les frais dans toute juridiction associée à la récompense. Le Lauréat peut être tenu de remplir un affidavit d'admissibilité, qui doit être retourné dans les 14 jours suivant la date de réception par le Lauréat. Le défaut de signer et de retourner l'affidavit ou la décharge dans les 14 jours, ou de se conformer à toute modalité ou condition des présents Règlements officiels, peut, à la seule discrétion du parrain, entraîner la disqualification d'un finaliste et la perte de son intérêt dans la récompense. Sauf là où la loi l'interdit, la participation à ce concours constitue le consentement du participant à la publication de son nom et de son image dans tout média à des fins commerciales ou promotionnelles, sans limitation ni autre rémunération.

Pour les États-Unis : Afin de faire vos rapports de revenus annuels à l'IRS, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non est considérée comme revenu imposable et sera incluse dans le formulaire 1099-NEC si vos revenus totaux de Plexus dépassent les 600 \$ US.

Pour le Canada : Chaque participant est le seul responsable à déclarer et à payer n'importe quel Impôt payable pour la réception d'une récompense.

Pour le Mexique : La valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://www.sat.gob.mx/home>.

5. LES PARTICIPANTS POTENTIELS DE L'INITIATIVE SONT SUJET À UNE VÉRIFICATION PAR LE PARRAIN, DONT LA DÉCISION EST FINALE ET LIANTE (SANS DROIT D'APPEL) DANS TOUTES LES MATIÈRES RELIÉES À LA PROMOTION EN AUTANT QUE LA DÉCISION EST RAISONNABLE.

6. Conditions de participation et libération

Chaque participant accepte de: a) se conformer et être lié par ces Règlements officiels et les décisions du Parrain qui sont contraignantes et définitives (sans droit d'appel) dans toutes les questions relatives à cette Promotion; b) libérer et détenir inoffensive le Parrain et chacun de ses parents respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs de récompenses et toute autre organisation responsable du parrainage, de l'exécution, de l'administration, de la publicité ou de la Promotion et de tous leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs passés et présents (collectivement, les « **parties libérées**») de et contre toutes les réclamations, les dépenses et la responsabilité, y compris (sauf lorsqu'elles sont interdites) mais non limitées à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit pour des personnes et des biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, fausse impression sur le public ou autre théorie juridique), diffamation, violation du droit de publicité, violation de la marque, droit d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle,

dommages matériels, décès ou blessures corporelles découlant de l'enregistrement ou du matériel d'un participant, la création d'un enregistrement ou d'une soumission d'une inscription, la participation à la Promotion, l'acceptation ou l'utilisation ou l'utilisation abusive de la récompense et/ou de l'émission, de l'exploitation ou de l'utilisation de l'enregistrement; et (c) indemniser, défendre et détenir les parties libérées contre une ou contre toutes les réclamations, dépenses et passifs (y compris les honoraires raisonnables des avocats) découlant ou concernant la participation d'un participant à l'Initiative et/ou l'acceptation, l'utilisation ou l'utilisation abusive de la récompense par un participant.

7. Conditions et libération du participant

Chaque participant accepte de: a) se conformer et être lié par ces Règlements officiels et les décisions du Parrain qui sont contraignantes et définitives (sans droit d'appel) dans toutes les questions relatives à cette Promotion; b) libérer et détenir inoffensive le Parrain et chacun de ses parents respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs de récompenses et toute autre organisation responsable du parrainage, de l'exécution, de l'administration, de la publicité ou de la promotion du Concours et de tous leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs passés et présents (collectivement, les « **parties libérées**») de et contre toutes les réclamations, les dépenses et la responsabilité, y compris (sauf lorsqu'elles sont interdites) mais non limitées à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit pour des personnes et des biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, fausse impression sur le public ou autre théorie juridique), diffamation, violation du droit de publicité, violation de la marque, droit d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle, dommages matériels, décès ou blessures corporelles découlant de l'enregistrement ou du matériel d'un participant, la création d'un enregistrement ou d'une soumission d'une inscription, la participation à l'Initiative, l'acceptation ou l'utilisation ou l'utilisation abusive de la récompense et/ou de l'émission, de l'exploitation ou de l'utilisation de l'enregistrement; et (c) indemniser, défendre et détenir les parties libérées contre une ou contre toutes les réclamations, dépenses et passifs (y compris les honoraires raisonnables des avocats) découlant ou concernant la participation d'un participant à la Promotion et/ou l'acceptation, l'utilisation ou l'utilisation abusive de la récompense par un participant.

8. Publicité

Sauf si les lois locales l'interdisaient, la participation à cette Promotion constitue le consentement du participant à l'utilisation du nom du participant, ressemblance, photographie, voix, opinions et/ou ville natale, État ou province et pays par le Parrain et ses agents à des fins promotionnelles dans n'importe quel média, dans le Monde entier, sans autre préavis, paiement ou considération et, le cas échéant, le participant accorde au Parrain une licence illimitée, mondiale, libre de redevances, non exhaustive, perpétuelle et irrévocable pour utiliser le nom, la ressemblance, la photographie, la voix, les opinions et/ou la ville natale, l'État ou la province et le pays à des fins promotionnelles dans n'importe quel média, dans le Monde entier, sans autre préavis, paiement ou considération. Lorsqu'il est interdit, le Parrain demandera au participant la permission d'utiliser le nom, la ressemblance et/ou la photographie du participant à des fins promotionnelles.

9. Conditions générales

Dans la mesure permise par la loi, le Parrain se réserve le droit, dans son seul pouvoir discrétionnaire absolu et dans l'intérêt des participants, d'annuler, de suspendre et/ou de modifier la Promotion ou toute partie de celle-ci (y compris, sans limitation, ces Règlements officiels), si une fraude, des défaillances techniques ou tout autre facteur indépendants de la volonté raisonnable du Parrain porte atteinte à l'intégrité ou au bon fonctionnement de l'Initiative tel que déterminé par le Parrain à sa seule discrétion. Le fait que le

promoteur n'ait appliqué aucune durée de ces Règlements officiels ne constitue pas une renonciation à cette disposition. En cas d'écart ou d'incohérence entre les modalités de ces Règlements officiels et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout document lié à la Promotion, les modalités de ces Règlements officiels prévaudront, gouverneront et contrôleront.

10. Limitations de responsabilité

Les parties libérées ne sont pas responsables : a) de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par des participants, des erreurs d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés ou utilisés dans la Promotion; b) des défaillances techniques de toute nature (y compris, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions dans les lignes téléphoniques ou le matériel ou les logiciels des réseaux); c) d'intervention humaine non autorisée dans n'importe quelle partie du processus d'enregistrement ou de la Promotion; d) d'erreur technique ou humaine qui peut se produire dans l'administration de la Promotion ou le traitement des enregistrements; ou (e) de toute blessure ou dommage à des personnes ou à des biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du participant à la Promotion ou la réception ou l'utilisation abusive de toute récompense.

11. Litiges

Chaque participant accepte que tous les différends, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à cette Promotion, ou à toute récompense attribuée, soient résolus individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif, tous les différends, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à cette Promotion, ou toute récompense attribuée, sont résolues exclusivement par :

Aux États-Unis : Les lois de l'État de l'Arizona, États-Unis sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de l'Arizona, États-Unis.

Au Canada : Les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables régis par les lois substantielles de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties conviennent expressément que le lieu et la compétence seront exclusivement dans les tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Tout différend quant à la conduite ou à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou les droits et obligations du participant et du commanditaire dans le cadre de la Promotion, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou toute autre juridiction), ce qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de l'Arizona, États-Unis.

12. Renseignements personnels du participant

Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du répondant, qui est disponible à <https://shop.plexusworldwide.com/privacy-policy> ou à des sous-domaines de ce site Web.

13. Résultats de la Promotion

Pour recevoir les résultats de la Promotion, faites parvenir une enveloppe préadressée et affranchie à : Liste des Lauréats – Promotion « Billets du Super Samedi », Plexus Worldwide, LLC, 9145 E Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258. Les demandes de la Liste des Lauréats doivent être reçues avant le 31 décembre 2023. Les Canadiens n'ont pas besoin d'affranchir l'enveloppe de retour.